

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 888

Rubrik: Échos des médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte pour l'audience est vive entre les deux émetteurs de télévision par satellite *Sky Channel* et *Super Channel*. Le premier a une émission très suivie d'une sexologue, intitulée «Dr Ruth», et le deuxième diffuse un bulletin d'information très objectif à 22 heures. Le présentateur parle un anglais fort soigné. Ajoutons que cette chaîne diffuse occasionnellement des émissions en néerlandais.

Il s'agit de télévisions privées financées par la publicité et couvrant toute l'Europe.

La maison Ringier développe sa présence à l'étranger. La première pierre d'un centre d'impression vient d'être posée à Hong-kong. Cette imprimerie sera une entreprise construite en commun avec un partenaire local.

ECHOS DES MEDIAS

Radio Acidule Lausanne FM 102,8 vend des «watts» pour financer son nouvel émetteur plus puissant. Les certificats, fort élégants, pourraient devenir, dans quelques années, des papiers recherchés par les collectionneurs.

L'organigramme de la maison d'édition Jean Frey est modifié une première fois depuis le rachat par le financier Werner K. Rey. Chaque publication devient un centre de profits géré comme une entreprise autonome. C'est le délégué du conseil d'administration Marc Frey qui prendra la responsabilité du tri-hebdomadaire *Sport* dont l'équilibre financier ne paraît pas entièrement assuré.

3. Des mesures efficaces et insuffisantes

(jd) Le dépérissement des forêts et l'augmentation des maladies pulmonaires sont des phénomènes qu'il n'est plus possible de nier. Aussi l'accord s'est rapidement réalisé sur la nécessité de rétablir la qualité de l'air qui prévalait dans les années 50.

Si le but à atteindre ne fait plus guère problème, le débat est vif quant aux moyens à mettre en œuvre. Pour les uns les solutions techniques sont suffisantes, pour les autres, il s'agit de modifier nos habitudes. Dans les deux camps on continue de privilégier les prescriptions obligatoires, imposées à tous quels que soient les inconvénients et les coûts qu'elles engendrent. La rigidité de ces mesures de police ne constitue pourtant pas toujours une garantie d'efficacité; la loi s'applique à des situations complexes et diverses. Du fait de la résistance des destinataires, les applicateurs doivent faire preuve de souplesse, accorder des délais et des dérogations. Face à ces difficultés, des économistes proposent de résoudre les problèmes de pollution en utilisant les mécanismes du marché: la protection de l'environnement doit être économiquement intéressante pour les particuliers. En Suisse des mesures de ce type existent déjà, mais elles restent exceptionnelles. Des chercheurs de l'université de Bâle en ont fait l'inventaire.

● *Le décompte individuel des frais de chauffage* — C'est une mesure simple et légère. En imposant ce mode de facturation, l'Etat se limite à fixer les règles du jeu. Chaque consommateur reste libre de se chauffer à sa guise, mais il doit en payer le prix. Cinq cantons ont déjà introduit ce système. A Bâle-Campagne, qui fait figure de pionnier en matière d'économie d'énergie, on a pu observer une baisse moyenne de la consommation de 20%.

● Depuis quelques années, les aéroports de Cointrin et de Kloten prélèvent une *taxe d'atterrissage* en fonction du niveau de bruit des

avions: 400 francs pour les appareils les plus bruyants. La généralisation de ces taxes a conduit les producteurs à diminuer le volume sonore de leurs modèles. Ainsi, à Kloten, la catégorie des avions les moins bruyants — ils ne paient pas de taxe — représente 60% de tous les mouvements contre 25% quelques années auparavant.

● *L'abaissement de la surtaxe sur l'essence sans plomb* — depuis 1985 elle est inférieure de 8 centimes à celle qui frappe l'essence avec plomb. C'est une mesure de régulation typiquement économique. Les automobilistes dont le véhicule peut fonctionner sans plomb sont ainsi invités à choisir ce type de carburant et l'achat de voitures compatibles est encouragé. La part du marché de l'essence sans plomb a passé de 8 à 20% en une année. Toutefois, la moitié seulement des automobilistes qui pourraient sans autre utiliser cette essence le font.

● Une douzaine de cantons encouragent l'achat de véhicules équipés d'un catalyseur par une *réduction de l'impôt sur les voitures*. Cette incitation n'a guère eu de succès: seuls, 10% des automobiles sont munies d'un catalyseur. L'impôt n'étant guère élevé, la réduction est minime et de plus limitée dans le temps. Le prélèvement d'un impôt plus lourd sur les véhicules polluants provoquerait un renouvellement accéléré du parc automobile.

● Dans les grandes villes, les *taxes de parage* sont ou vont être fixées progressivement selon la durée. En rendant onéreux le parage de longue durée, les autorités cherchent à libérer les places de parc qui se font